

ARTICLE 6 : assurance

Les voitures devront être couvertes par une assurance responsabilité civile et personnes transportées.

Une police d'assurance sera souscrite par l'organisation pour garantir en cas d'accident, d'incendie ou d'explosion, survenus en cours de randonnée, les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant incomber à l'organisation et aux participants du fait des dommages corporels et matériels causés aux spectateurs ou à des tiers. Les garanties dommages et vol sont exclues.

ARTICLE 7 : vérifications

L'organisation vérifiera la conformité de la voiture avec la fiche d'engagement ainsi que son état général. Elle pourra refuser le départ à toute voiture non conforme aux règles de sécurité.

ARTICLE 8 : publicité

Les participants s'engagent à porter la publicité de l'organisation.

Ils cèdent leur droit à l'image à l'organisation qui pourra en faire usage selon ses besoins sur quelque support que ce soit, existant ou à venir.

ARTICLE 9 : déroulement

Cette randonnée ne comportant aucune notion de vitesse ou de régularité, aucun chronométrage de parcours ne sera effectué. Seuls des contrôles de passage seront effectués aux points de regroupement. Les horaires sont donnés uniquement à titre indicatif.

Aucune assistance mécanique ou réparation d'aucune sorte ne sera assurée par l'organisation : les participants s'engagent à solliciter leurs propres moyens d'assistance.

Un trophée iLES et ViRAGES sera remis selon le parcours effectué : **BRONZE** pour 1, 2, 3 ou 4 étapes, **ARGENT** pour 5 ou 6 étapes et **OR** pour 7 étapes.

ARTICLE 10 : réclamations

Cette manifestation se déroulant sous le signe de la convivialité, aucune réclamation ne sera admise.

Du fait de son engagement, chaque participant accepte de se conformer aux décisions de l'organisation.

ARTICLE 11 : modifications

L'organisation se réserve le droit de modifier tout ou partie de ce programme en fonction des circonstances, et plus particulièrement **selon le calendrier des traversées vers la Sardaigne**.

ARTICLE 12 : annulation

En cas d'annulation de la randonnée "iLES et ViRAGES 2027", les participants seront intégralement remboursés des droits d'organisation et des droits de prestations.

En cas de forfait des participants, **les droits d'organisation fixés à 200 € resteront acquis à l'organisation et les prestations de restauration et d'hôtellerie seront remboursées selon les règlements de chaque établissement.**

4 - 5 - 6 - 7 mai 2027



4 - 5 - 6 - 7 mai 2027

PROGRAMME

**4 journées de grand-tourisme en liberté
sur les routes des rallyes de Corse et de Sardaigne
2 mini-croisières sur la Méditerranée**

mardi 4 mai

2 étapes en Sardaigne

- 08:00** accueil des équipages Sardaigne / Bonifacio
- 10:30 - 11:30** croisière Bonifacio – Santa Teresa
- 11:30 - 13:30** 1^{ère} étape (105 km)
Sta Teresa Gallura, Tempio Pausania, Ozieri
- 15:30 - 18:30** 2^{ème} étape (165 km)
Ozieri, Buddoso, Monti, San Antonio, Sta Teresa

mercredi 5 mai

2 étapes en Corse

- 09:00 - 10:00** croisière Santa Teresa – Bonifacio
- 10:00** accueil des équipages Corse / Bonifacio
- 10:30 - 13:30** 3^{ème} étape (160 km)
Bonifacio, Porto Vecchio, Zonza, Aullene, Porticcio
- 15:30 - 18:30** 4^{ème} étape (160 km)
Porticcio, Sagone, Cristinacce, Piana, Porto

jeudi 6 mai

2 étapes en Corse

- 09:00 - 12:00** 5^{ème} étape (135 km)
Porto, Evisa, Calacuccia, Corte, Aleria
- 14:00 - 17:00** 6^{ème} étape (155 km)
Aleria, Piedicrocce, P. Leccia, Oletta, St Florent

vendredi 7 mai

1 étape en en Corse

- 09:00 - 12:00** 7^{ème} étape (125 km)
Saint Florent, Oletta, Belgodère, Muro, Calvi
- 15:00** clôture

4 - 5 - 6 - 7 mai 2027

REGLEMENT

ARTICLE 1 : présentation

"ILES et VIRAGES 2027" est une randonnée routière, organisée les 4 - 5 - 6 - 7 mai 2027, se déroulant en Corse et en Sardaigne sur routes ouvertes à la circulation sans aucune notion de compétition de vitesse ou de régularité. Les équipages recevront au départ un carnet de route portant les indications nécessaires.

ARTICLE 2 : voitures admises

Sont admises prioritairement les voitures ALPINE A110 des années 2018 à 2026, puis les voitures sportives dans la limite de l'effectif maximal. L'organisation se réserve le droit d'accepter ou de refuser sans justification, toute demande d'engagement.

Le **minimum** de voitures requises est de **10** et le **maximum** de voitures admises est de **20**.

ARTICLE 3 : engagement

Les droits d'inscription comprennent le carnet de route, les plaques rallye, la restauration (**apéritifs, vins et spiritueux exclus**) ainsi que l'hébergement en hôtel ***, fixés selon le barème ci-après pour 1 voiture, avec 1 ou 2 personnes. Les traversées entre le continent et les îles sont exclues, à réserver par chaque équipage auprès des compagnies maritimes et aux dates de leur choix. Les traversées entre Sardaigne et Corse sont exclues, à réserver par chaque équipage auprès de la compagnie maritime assurant la liaison à la date et aux horaires qui seront communiqués par l'organisation à partir du **1^{er} février 2027**.

formule	1 personne 1 chambre	2 personnes 1 chambre	2 personnes 2 chambres
Sardaigne + Corse	1 700 €	2 000 €	2 300 €
Corse	1 400 €	1 700 €	2 000 €

Les formulaires d'engagement devront être retournés dûment remplis et signés, accompagnés d'une **photographie de la voiture**, de **200 € d'honoraires d'organisation** et de **800 € d'avance sur prestations**. La date limite d'inscription est fixée au **15 avril 2027**. Toute demande d'engagement non accompagnée des droits d'organisation ne sera pas enregistrée.

En cas de refus d'engagement de la part de l'organisation, les droits seront intégralement remboursés.

ARTICLE 4 : véhicule

Tout véhicule participant doit être assuré conformément à la réglementation en vigueur, et aucun recours ne pourra être formulé envers l'organisation.

Un extincteur, un triangle de pré-signalisation et une roue de secours sont obligatoires pour chaque véhicule.

ARTICLE 5 : conducteur

Le conducteur devra être en possession de la carte grise du véhicule, des documents d'assurance, du permis de conduire : ces documents seront contrôlés avant le départ.

Les participants devront se conformer aux prescriptions du code de la route, des arrêtés municipaux des villes et localités traversées, ainsi qu'aux articles du présent règlement.

Les conséquences des infractions au code de la route ne pourront en aucun cas être supportées par l'organisation, et **restent à la charge des participants**.

4 - 5 - 6 - 7 mai 2027

BULLETIN d'INSCRIPTION

ÉQUIPAGE / CREW

Pilote / Driver

Nom / Name Prénom / First Name

Adresse / Address
.....

Téléphone - Phone +
mél / e-mail @

Copilote / Navigator

Nom / Name Prénom / First Name

VOITURE / CAR

Modèle / Model Couleur / Colour 

Année / Year Immatriculation / Number plate

Assurance / Insurance company

Numéro de contrat / Contract number

ENGAGEMENT / REGISTRATION

à partir du 1^{er} janvier 2027

formule	1 personne	2 personnes 1 lit 2 lits	2 chambres
Sardaigne + Corse	1 700 € ☐	2 000 € ☐ ☐	2 300 € ☐
Corse	1 400 € ☐	1 700 € ☐ ☐	2 000 € ☐

☐ 200 € à l'inscription obligatoirement par virement bancaire

ORGANISATION : BIC BNPAFRPPXXX - IBAN FR76 3000 4010 4300 0103 3341 414

☐ 800 € à l'inscription obligatoirement par virement bancaire

PRESTATIONS : BIC BNPAFRPPXXX - IBAN FR76 3000 4010 4300 0031 9838 514

☐ solde à l'inscription ☐ au 1^{er} avril 2027 ☐ au départ
par virement ou chèque par virement ou chèque par chèque ou espèce

PRESTATIONS : BIC BNPAFRPPXXX - IBAN FR76 3000 4010 4300 0031 9838 514

Le pilote et le copilote certifient avoir pris connaissance du règlement, l'agréer entièrement et abandonner tout recours à l'encontre de l'organisation quels qu'en soient les motifs et les circonstances.

Fait à le

Signature PILOTE

Signature COPILOTE

Envoyer à Jean-Luc ARMAGNACQ - First Home 115 - 2 avenue Pythagore - 06560 VALBONNE - FRANCE

4 - 5 - 6 - 7 mai 2027

BULLETIN d'INSCRIPTION

ÉQUIPAGE / CREW

Pilote / Driver

Nom / Name Prénom / First Name

Adresse / Address
.....

Téléphone - Phone +
mél / e-mail @

Copilote / Navigator

Nom / Name Prénom / First Name

VOITURE / CAR

Modèle / Model Couleur / Colour 

Année / Year Immatriculation / Number plate

Assurance / Insurance company

Numéro de contrat / Contract number

ENGAGEMENT / REGISTRATION

à partir du 1^{er} janvier 2027

formule	1 personne	2 personnes 1 lit 2 lits	2 chambres
Sardaigne + Corse	1 700 € ☐	2 000 € ☐ ☐	2 300 € ☐
Corse	1 400 € ☐	1 700 € ☐ ☐	2 000 € ☐

☐ 200 € à l'inscription obligatoirement par virement bancaire

ORGANISATION : BIC BNPAFRPPXXX - IBAN FR76 3000 4010 4300 0103 3341 414

☐ 800 € à l'inscription obligatoirement par virement bancaire

PRESTATIONS : BIC BNPAFRPPXXX - IBAN FR76 3000 4010 4300 0031 9838 514

☐ solde à l'inscription ☐ au 1^{er} avril 2027 ☐ au départ
par virement ou chèque par virement ou chèque par chèque ou espèce

PRESTATIONS : BIC BNPAFRPPXXX - IBAN FR76 3000 4010 4300 0031 9838 514

Le pilote et le copilote certifient avoir pris connaissance du règlement, l'agréer entièrement et abandonner tout recours à l'encontre de l'organisation quels qu'en soient les motifs et les circonstances.

Fait à le

Signature PILOTE

Signature COPILOTE

Envoyer à Jean-Luc ARMAGNACQ - First Home 115 - 2 avenue Pythagore - 06560 VALBONNE - FRANCE